

## **Mandat du Groupe de travail du CNIS rattaché à la Commission Système financier et financement de l'économie**

### **L'accessibilité aux données relatives au secteur bancaire et financier**

**Version adoptée par le bureau du Cnis du 20 mars 2014**

*précisée suite à la première réunion du groupe de travail et à la réunion de bureau du 4 juillet 2014*

La demande sociale en faveur d'une plus grande transparence du secteur bancaire et financier est très forte aujourd'hui, même si ces préoccupations ne datent pas de la crise. Ainsi, en 1998, le Comité de Bâle publiait un rapport intitulé « Renforcement de la transparence bancaire ». On pouvait y lire en conclusion : « Le Comité de Bâle considère que la transparence bancaire revêt la plus haute importance (...). À cette fin, banques et autorités de contrôle doivent s'assurer que les éléments appropriés sont rendus publics. ».

Ce groupe de travail a deux objectifs. Il s'agit d'abord de répertorier les données publiques relatives au secteur bancaire et financier. Le second objectif est de faire le point sur l'accessibilité aux données de bilan des banques, eu égard aux besoins, et en particulier de clairement définir les conditions d'accès des chercheurs, des journalistes, des associations et entreprises.

Les données relatives aux personnes physiques qui ont recours au secteur bancaire et à leurs opérations avec celui-ci n'entrent pas dans le champ de réflexion du groupe.

S'agissant du premier objectif, le groupe ne cherchera pas à faire un inventaire exhaustif des informations statistiques portant sur le secteur financier français, mais il identifiera les principales bases de données existantes et en dressera une première typologie dans la perspective de mettre à disposition un répertoire documenté des principales sources utilisables. Le champ pour ce premier objectif couvrira les banques, les assurances, les autres intermédiaires financiers et les marchés. Les sources prises en compte pourront être des données agrégées ou des données détaillées, voire des données propres à chacun des établissements du champ. Les conditions d'accès à ces sources seront précisées.

Le second objectif, restreint au champ des banques, visera spécifiquement l'accès aux données de bilan et d'exploitation de chaque banque. Le groupe de travail examinera notamment les conditions juridiques d'accès à ces données. Il les rapprochera des pratiques en vigueur en la matière à l'étranger (principalement aux États-Unis et en Allemagne).

Les autorités de supervision (Banque de France et Autorité de contrôle prudentiel et de résolution), les producteurs de données (Fédération bancaire française) et les utilisateurs (chercheurs, journalistes, ONG) seront associés aux travaux du groupe. Ce dernier proposera des mesures susceptibles d'améliorer l'accès aux données, sans porter atteinte aux exigences de confidentialité.

## **Composition du groupe de travail du Cnis sur l'accessibilité aux données relatives au secteur bancaire et financier**

Président : Gunther CAPELLE-BLANCARD, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Rapporteurs : Raphaëlle BELLANDO, Université d'Orléans  
Renaud LACROIX, Banque de France

Membres : Michel BOUTILLIER, Université Paris X Nanterre  
Christian CHAVAGNEUX, Alternatives économiques  
Anne-Laure DELATTE, CNRS - EconomiX  
Mathilde DUPRÉ, CCFD - Terre solidaire  
Clément GUILLO, Insee  
Agnès LEPINAY, MEDEF  
Denis MARIONNET, ACPR  
Jean MERCKAERT, Revue Projet  
Grégoire NIAUDET, Secours Catholique  
Gilles POUZIN, CFTC  
Catherine REFAIT-ALEXANDRE, Université de Franche-Comté  
Carine ROMÉY, AMF  
Amine TARAZI, Université de Limoges  
Laurent WEILL, Université de Strasbourg  
Un représentant de la Fédération bancaire française (*en cours*)